Sujet : Fwd: dossier médical incomplet ?
De : Sara Picazo <cybersara@gmail.com>
Date : 13/08/2024, 15:17
Pour : Laurent Fraignac <laurent.fraignac@gmail.com>

---------- Forwarded message ---------
De : **Sara Picazo** <cybersara@gmail.com>
Date: mar. 13 août 2024 à 13:58
Subject: dossier médical incomplet ?
To: USAGERS <usagers@ghu-paris.fr>

Bonjour,

J'ai reçu le 11 août 2024 le dossier médical de maison blanche Avron.

Pouvez vous lire ce que j'ai écrit au sujet de ce dossier médical d'une hospitalisation de 2006 et me dire s'il est complet et s'il y a des irrégularités?

Je vous joins un pdf sur mes réflexions au sujet de mon dossier médical reçu, un pdf de ce que l'hôpital m'a envoyé comme compte rendu de mon hospitalisation et un avis d'une autre personne hospitalisée l'année dernière.

Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance pour me répondre
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Sans titre.jpg

Bonjour,

Je n'ai pas reçu le dossier médical complet de Maison-Blanche Avron :

Il manque le **deuxième certificat du médecin n'ayant aucun lien avec l'établissement hospitalier** qui donne les raisons pour lesquelles j'ai été internée. A moins que cela soit celui du docteur Astaig et là je trouve les deux médecins (Hiltgen) étant du même hôpital, que cela ne garantit pas l'impartialité.

Il manque l'inventaire au moment où je suis rentrée, tout l'inventaire. Il manque aussi le... comment dire... On se demande si réellement on m'a donné la pièce maîtresse qui est celle de pouvoir savoir mes droits sur mon internement forcé, **"la notification des voies et relais de recours dont vous disposez»** comment je peux me défendre puisqu'elle n'est pas signée de ma part ni de la directrice mais de madame Pelletier, sa seconde et qu'aucun psychiatre m'ont clairement expliqué mes droits de patients et le pourquoi je ne pouvais plus disposé de ma liberté, celle de quitter l'hôpital donc d'être enfermé sous contrainte? Où sont mes documents et notes d'admission et surtout les évaluations d'admission entre mon entrée en HL 14 février jusqu'à la confirmation en HDT PI 8 jours après le 22 février ? Mes rapports médicaux et psychiatriques (diagnostics, observations cliniques, traitements administratifs ou prescrits, mes comptes rendus de consultation) ? le plan de traitement de soins (médications prescrites, notes de suivi des infirmiers et des médecins, plan de soins détaillés, les évaluations de risques, Où sont-ils ?

Il manque la confirmation écrite du directeur (surtout les raisons) concernant mon HDT PI et les décisions de maintien (un mois d'hospitalisation ???) et du pourquoi de HL on me bascule en HDT PI. Aussi, il n'y a aucune signature du directeur, surtout pour le **bulletin d'entrée** (dedans, aucune indication pas le nom de mon conjoint, monsieur Ludovic Lièvre, pas d'indication sur mon hospitalisation précédente , pas de mode de transport (je ne sais même pas comment j'ai été transférée, (la veille je me retrouve à l'hôpital hotel dieu avec la consommation en pleine nuit d'un médicament donné par un infirmier et le lendemain je bascule à l'hôpital Maison blanche Avron sans comprendre ce qui s'est passé avec plein de bleus sur les jambes suite à une plainte pour violences conjugales dans un commissariat de paris mais psychologiquement parlant, vous ne pensez pas que cela peut atteindre la personne cette situation? Donc pas de mode de transport, **pas d'observations**. **MODE D'ENTREE AUTRES URGENCES** (c'est pas un peu léger pour une plainte à la police mode d'entrée :Autres urgences ????? sans explication derrière pour les psychiatres: on ne sait pas pourquoi j'ai atterri à l'hôpital maison blanche Avron en HL ni même quel hôpital m'a transféré et moi aujourd'hui qui voudrais savoir justement ce qui s'est passé entre le moment de ma plainte au commissariat, puis l'entrée en ambulance la nuit à l'hotel Dieu puis le lendemain le transfert à l'hôpital Maison Blanche Avron je ne le sais pas car cela n'est pas écrit mais psychologiquement parlant est ce tenable pour un patient même encore maintenant d'avoir vécu cela et toujours pas aujourd'hui de comprendre la situation??) comme **le bulletin de la situation** pas de signature du directeur. Il n'y a que le psychiatre M. Hiltgen qui fait plein d'observations avec des copier-coller et acte mon hospitalisation sous contrainte et Mme Dufour (qui est maintenant directrice à Aix en Provence Maison blanche Montperrin là aussi où j'ai fait un petit séjour), qui a signé pour dire à ma mère que s'est terminé mon hospitalisation le 13 mars 2006. Après je constate qu'entre le 14 février 2006 mon entrée en HL chez eux et le 22 février 2006, le début de mon Hdt pi. Où sont mes **évaluations médicales** pour confirmer ma nouvelle situation d'être en HDT PI? Et entre le 14 et le 22 où sont voir même tout au long de cette hospitalisation où est indiqué les **résultats médicaux** comme la prise de sang etc et ce qu'ils m'ont donné comme médicaments car honnêtement cela m'étonnerait fort que je n'ai consommé que du SOLIAN

comme l’indique monsieur Hiltgen pendant toute mon hospitalisation? On est dans un hôpital ou on n’y est pas ? où sont mes résultats médicaux et le compte rendu des médicaments que j’ai consommé entre le 14 février et jusqu’à la fin de mon hospitalisation, plus d’un mois d’hospitalisation ???
J’étais en hospitalisation libre, je voudrais comprendre où sont les **observations des infirmiers** pendant cette période-là pour confirmer les dires de M. Hiltgen car le lendemain de mon transfert de l'hôtel Dieu j'ai voulu quitter l'hôpital mais ils n'ont pas voulu. Ils m'ont enfermée. Pour cela n'y a t il pas des obligations à respecter comme prévenir la personne concernée ? Pourquoi ne peut-elle sortir de l’établissement alors qu’elle le demande depuis le 14 et qu’ils m’ont enfermée dans les dire des documents à partir du 22. Pourquoi m’avoir maintenu 8 jours d’enfermement alors que j’étais en HL? Ils me semblent j’avais le droit de quitter l’hôpital ? En tous les cas pas de papiers ni quoi que ce soit qui informe cela dans mon compte rendu d'hospitalisation pour justement me mettre en H.D.T P.I.

J'aimerais comprendre car je vois bien que ma mère a signé et est la tierce personne qui le 22 février à décider avec le médecin sans mon consentement de m'interner et je ne vais pas lui demander (J’ai toujours été en froid avec elle et le suis toujours) car une mère qui n'aime absolument pas sa fille, c'est un peu normal qu'elle fasse un tel acte et surtout une mère qui a quand même vu au tout début de mon entrée dans l'hôpital lors de sa visite avec mon frère que j'avais des bleus sur les jambes à la suite de violences conjugales par Ludovic Lièvre et qui laisse sa fille dans une telle situation de détresse sans en parler à la police ni aux infirmiers, ni aux psychiatres n'est pas non plus digne d'une mère ni digne d’un frère qui sait tout car elle le savait très bien et même mon frère que j’avais porté plainte dans un commissariat pas loin de Place Clichy et que les bleus sur mes jambes que je lui ai montré pendant mon séjour à l’hôpital viennent bien de violences conjugales. (Encore actuellement, je n’ai pas retiré ma plainte) Pour que le docteur Hiltgen ne parle ni de mon transfert à partir de l'hôpital hôtel Dieu, ni de ma plainte. Moi je me demande Pourquoi ? Pourquoi n’a-t-il pas pris cela en compte pour comprendre tout l’historique de la patiente ? C'est bien pourtant dans un commissariat que j'ai décidé d'aller à l'hôpital en HL car une dame du commissariat m'avait demandé de faire un choix entre rentrer chez mon conjoint qui me tape ou à l'hôpital. Pourquoi ce n’est pas marqué les raisons premières de mon hospitalisation en HL et bien sûr toutes les autres raisons, et surtout celles-là (qu’on veut me tuer etc.) n'ont pas été oubliées et qui me chargent. Est-ce leurs propres interprétations pour valider ma détresse du moment et confirmer ma démence pour confirmer l’obligation d’être hospitalisée sous contrainte par un tiers mais sans les fondements premiers LA PLAINTE POUR VIOLENCES CONJUGALES ? et n’auraient-ils pas pu me soigner à partir de ce fait, pour mieux comprendre ma détresse ?. Si j’avais eu l’observations des infirmiers que je n’ai pas sous les yeux, n’aurais-je pas eu des observations comme madame Picazo a des bleus sur les jambes que j’ai montré à ma propre mère et mon frère et que dans ses conditions monsieur Hiltgen n’aurait-il pas pu comprendre un peu mieux la situation et prendre des mesures adéquates pour déclarer à la police que j’ai bien été violentée? Et comprendre ce qui m’arrivait ? Car à cause de cela moi, j’ai mis 10 ans pour comprendre que c’est mon conjoint qui m’avait frappé car dans les conditions psychiatriques où j’ai été transférée j’ai accusé l’infirmier de l’hôpital hotel Dieu qui m’a donné un médicament pour m’endormir et comme par miracle je me retrouve sans comprendre comment dans un autre hôpital maison Blanche Avron je me retrouve avec des bleus sur toutes les jambes. Et c’est bien à cause de ce mauvais transfert que j’ai accusé les infirmiers de vouloir me tuer car PERSONNE, ni le corps médical ni ma famille ne m’ont aidé à comprendre la situation des bleus sur mes jambes. Pourtant il savait tous que c’était mon conjoint puisque j’avais porté plainte. Et ce

n’est pas écrit dans le dossier médical. Faut-il que je retrouve la déposition de la plainte pour le prouver ?

Ce qui me choque c'est qu'à aucun moment les psychiatres n’indiquent mon transfert ni ils indiquent clairement pourquoi j'étais en HL chez eux. Et pourquoi ? n’est-ce pas important pour le corps médical d’en prendre conscience et d’acter les raisons pour lesquelles je suis rentrée chez eux en HL ??? parce que c'est quand même bien à partir d'une plainte, une plainte dans un commissariat de Paris proche de Place Clichy et il me semble capital aussi que ce soit écrit noir sur blanc dans mon dossier médical et qu’ils le valident pour me porter assistance et me donner des soins adéquats.

De plus, je constate que je ne suis pas la seule à avoir vécu une telle situation et subi cela même il y a à peine un an en 2023, dans un avis sur l'hôpital, une personne se plaint de cela. Il semblerait qu'une personne ait vécu plus ou moins la même situation que moi et qui attendait le docteur après un transfert en HL sans son consentement de savoir ce qui lui arriverait par la suite.(en pièce jointe et en bas de ce document)

Je vous ai transmis mon dossier médical de 2006 reçu le 11 aout 2024 en pièce jointe en pdf. Pouvez-vous me dire s'il est complet pour vous et si vous trouvez vous même des irrégularités ? Et si oui, pouvez-vous me dire ce qu'il manque et ses irrégularités pour un hl à cause d'une plainte au commissariat pour violences conjugales qui se transforme en Hdt pour péril imminent?

Pouvez-vous me dire quels sont mes droits de patiente qui est handicapée devant un tel dossier ?

Merci d'avance
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Ps : En tous les cas, si cet hôpital ce qu'il a fait sur moi le fait sur d'autres patients que par un avis vous pouvez voir et bien je ne sais pas pour vous mais je ne suis pas sûr qu'il respecte même encore maintenant les droits des patients.

Je constate qu’il n’y a pas non plus indiqué que je vis en 2006 chez mon conjoint d’époque Ludovic Lièvre à l’avenue Gabriel Peri à Saint Ouen et non au 71 avenue Michelet 93400 Saint Ouen qui est mon ancienne adresse où j’ai vécu aussi à cette adresse avec lui.

GHU Paris - Site Avron



129 Rue d'Avron, Paris

1,8 26 avis

Les avis n'ont pas été validés. ⓘ



N3fi Btt3rsw33t

3 avis

★☆☆☆☆ il y a un an

Transférée dans cet hôpital de force alors que je suis en hospitalisation libre, on me dit que je verrai avec le médecin d'Avron si je veux m'en aller. N'étant in danger ni pour moi ni pour autrui et n'ayant aucun traitement à prendre systématiquement chaque jour, je demande pendant 5 heures consécutives à voir mon médecin et sans succès car les infirmières sont dans le jugement et vous considèrent comme une plaie, vous coupent la parole et s'en vont pendant que vous leur posez une question.
J'attends donc depuis 5 heures à voir le médecin que je n'ai pas vu aujourd'hui (étant arrivée la veille), pour qu'il accepte que je m'en aille hors je suis en hospitalisation libre. Merci le système de psychiatrie en France et nos belles structures publiques qui nous accompagnent.

Visité en août 2023